

**ARCAMOUT**  
16 AVENUE GAMBETTA - 33120 ARCACHON

**SAUVEGARDE**  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX**



**JUGE COMMISSAIRE :** Monsieur Christophe LATASTE

**N° DE GREFFE :** 2025J00303

**JUGE COMMISSAIRE SUPPLEANT :** Monsieur Éric GROISILLIER

**ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE :** SELARL ASCAGNE AJ SO  
prise en la personne de Maître Aurélien MOREL

**MISSION D'ASSISTANCE**

**MANDATAIRE JUDICIAIRE :** SCP SILVESTRI-BAUJET  
prise en la personne de Maître Jean-Denis SILVESTRI

**JUGEMENT D'OUVERTURE :** 06 mars 2025

**COMMISSAIRE-PRISEUR :** NEANT

**FIN DE LA PERIODE D'OBSERVATION :** 06 mars 2026

**REPRESENTANT DES SALARIES :** Monsieur Benjamin MOLLET

**REPRESENTANT LEGAL :** Monsieur Adrien SANCHEZ

**CONSEIL :** Maître Benjamin BLANC

24 novembre 2025

## S O M M A I R E

<b>BILAN ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>PAGE</b>	<b>3 - 19</b>
RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES	PAGE	4
ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES	PAGE	5 - 12
PRECISIONS SUR LE CONTRAT DE FRANCHISE PORTANT SUR LA MARQUE	PAGE	13
PRECISIONS SUR LA CONVENTION DE TRESORERIE	PAGE	13
SITUATION LOCATIVE	PAGE	14
PROCEDURES EN COURS	PAGE	14
SITUATION SOCIALE	PAGE	15
SITUATION ACTIVE ET PASSIVE	PAGE	16 - 17
DETAIL DES SURETES	PAGE	18
SITUATION ENVIRONNEMENTALE	PAGE	18
DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION	PAGE	19 - 21
<b>PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT</b>	<b>PAGE</b>	<b>22 - 28</b>
PREVISION D'ACTIVITE	PAGE	23 - 24
MOYENS DE FINANCEMENT	PAGE	25
MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF	PAGE	26 - 27
ENGAGEMENTS/GARANTIES	PAGE	28
<b>OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE</b>	<b>PAGE</b>	<b>29 - 30</b>

**BILAN ECONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

## RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES

---

### RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

FORME JURIDIQUE	SAS
RAISON SOCIALE	ARCAMOUT
ENSEIGNE	<i>Ragazzi da peppone</i>
DATE D'IMMATRICULATION	23/02/2017
N° D'IMMATRICULATION RCS BORDEAUX	827 932 328
SIEGE SOCIAL	16 AVENUE GAMBETTA - 33120 ARCACHON
OBJET SOCIAL	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'exploitation de bars-restaurants proposant des produits et spécialités italiens, à consommer sur place ou à emporter, la vente de produits d'épicerie,</li> <li>– La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou d'établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;</li> <li>– Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.</li> </ul>
ETABLISSEMENT SECONDAIRE	Néant
REPRESENTANT LEGAL	SAS MEWNIOUT, elle-même représentée par la société BALDUCCI DI PIU, elle-même représentée par Monsieur Adrien SANCHEZ

### CAPITAL

1.000,00 €	REPARTITION ACTUELLE		OBSERVATIONS Néant
	SAS MEWNIOUT	1.000 actions	
	Total	1.000 actions	

### GEL DES AVOIRS : Néant

### RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

Date de clôture des exercices	31 décembre	
Comptes annuels déposés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI	
Comptes annuels approuvés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI	
Modalité de tenue de la comptabilité	INTERNE <b>Monsieur Frédéric BLOIS</b> - Directeur comptable <a href="mailto:fblois@gr-peppone.fr">fblois@gr-peppone.fr</a>	EXTERNE
Identité de l'expert-comptable	ACSE - Expert-comptable <b>Monsieur Kévin SALAUN</b> <a href="mailto:Ksalaun@groupe-acse.fr">Ksalaun@groupe-acse.fr</a>	
Identité du commissaire aux comptes titulaire		
Identité du commissaire aux comptes suppléant		
Les trois derniers rapports ont-ils certifié les comptes sans réserve ?	Néant	

## **ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES**

## 1. CREATION

Le Groupe PEPPONE exerce une activité de restauration et est spécialisé dans la gastronomie italienne.

En 1975, le premier restaurant (trattoria/pizzeria) a été ouvert à Bordeaux (restaurant historique sis Cours Georges Clémenceau, aujourd’hui exploité par la société LA COUPOLE) par le grand-père de Monsieur Adrien SANCHEZ-BALDUCCI, dirigeant actuel du Groupe.

La mère de Monsieur Adrien SANCHEZ-BALDUCCI, Madame Pascale BALDUCCI, a ensuite repris l'activité en 1981.

## **2. PRESENTATION DU GROUPE PEPPONE**

Au cours de l'année 2000, la stratégie du Groupe a évolué, avec l'utilisation de produits provenant directement d'Italie.

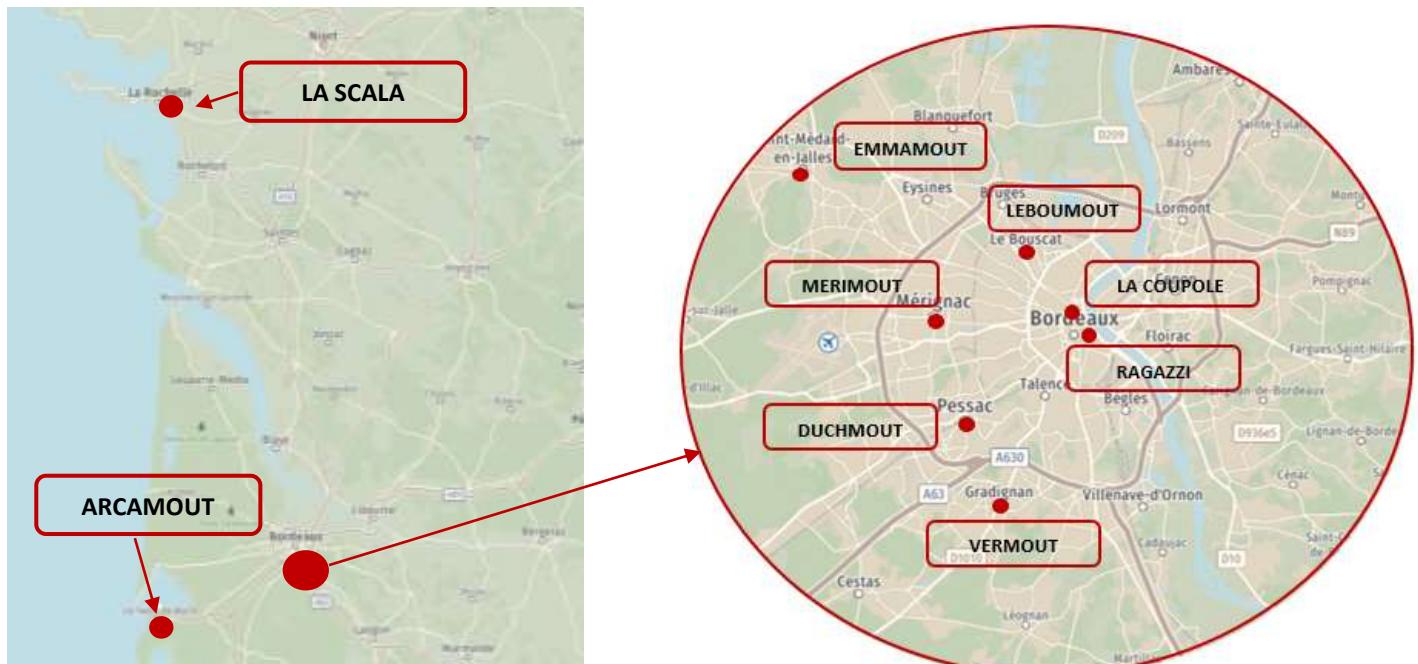
Les restaurants du Groupe PEPPONE proposent depuis cette date une carte variée, comprenant notamment des pizzas, des pâtes fraîches et sèches, ainsi que de nombreux desserts faits maison.



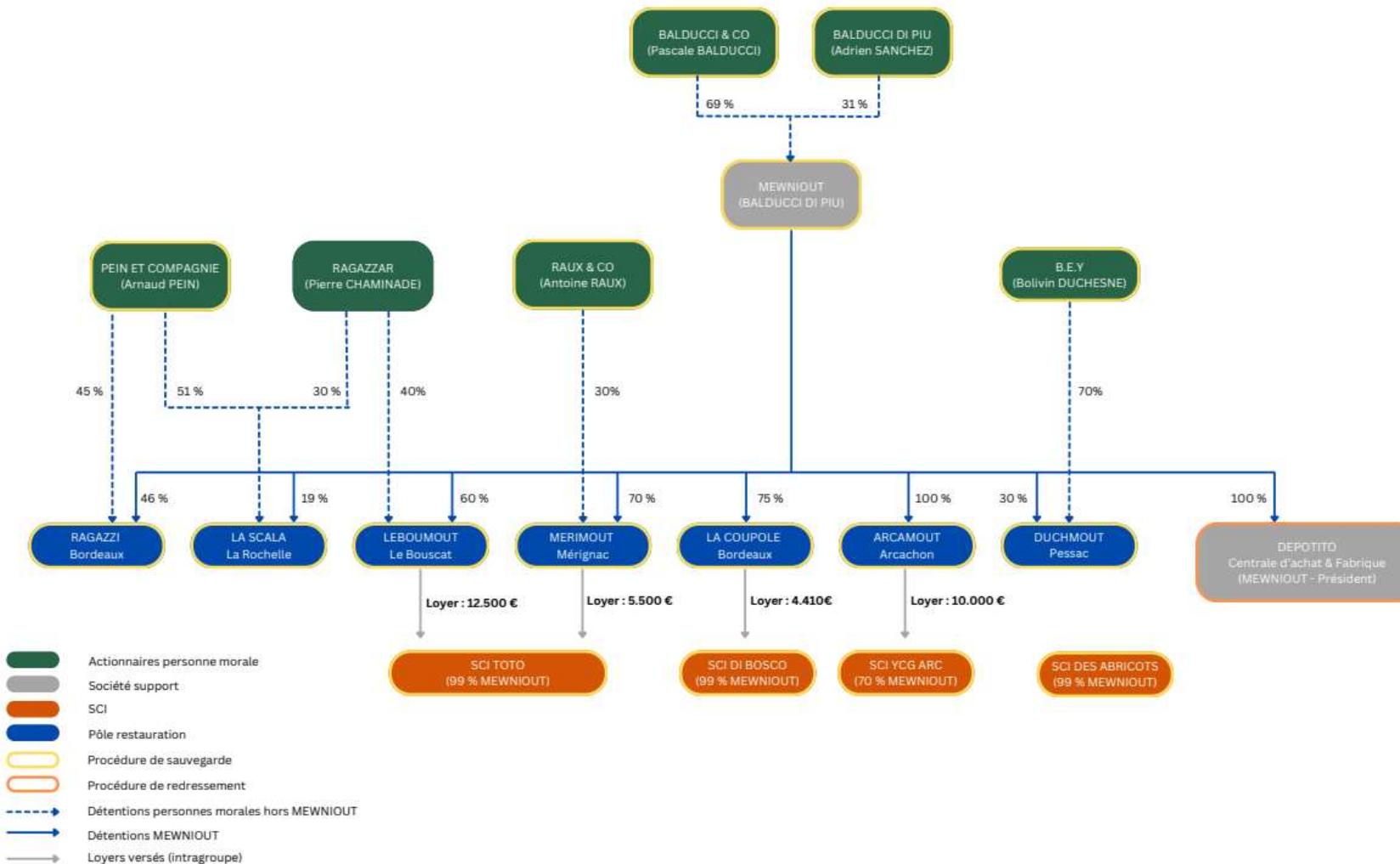
Depuis 2009, le Groupe a connu un essor important porté par :

- le développement de la marque « *Ragazzi Da Peppone* »,
  - l'extension de la zone de chalandise au sein des villes de Bayonne, Biarritz, La Rochelle, Arcachon et Nantes,
  - l'ouverture (initialement) d'un réseau de franchise, 6 unités supplémentaires ayant été ouvertes via des contrats de franchise (2 unités à Montpellier et à Brive, ayant fermé depuis),
  - la création d'une société ayant pour objet la formation des futurs salariés des restaurants (ECOLEMOUT).

A date (octobre 2025), les restaurants PEPPONE s'étendent sur l'Ouest de la France de la manière suivante :



L'organigramme synthétique du Groupe sur le volet capitaliste (en dehors des sociétés désormais liquidées) est le suivant



Le détail des différentes facturations par la *holding* MEWNIOU est le suivant :

	Redevances de marque (7% du chiffre d'affaires, ici 2023) envers MEWNIOU (*)	Prestations administratives envers MEWNIOU HT / mois	Loyers Mensuels		Management fees	
			Montant mensuel	SCI	Montant HT / mois	Holding
DUCHMOUT	143 562 €	1.200 €			7.000 €	B.E.Y.
RAGAZZI	106 247 €	1.200 €				
LA SCALA	126 170 €	1.200 €				
LEBOUMOUT	135 735 €	1.200 €	12.500 €	TOTO	7.000 €	RAGAZZAR
MERIMOUT	104 109 €	1.200 €	5.500 €	TOTO	7.000 €	RAUX AND CO
ARCAMOUT	131 916 €	1.200 €	10.000 €	YCG		
VERMOUT	Non communiqué	1.200 €	11.488 €	AUGUSTINE		
EMMAMOUT	Non communiqué	1.200 €				
LA COUPOLE		3.504 €	4.410 €	DI BOSCO	10.000 €	BALDUCCI AND CO
DEPOTITO		4.195 €				
MEWNIOU		-	1.000 €	DI BOSCO	5.000 €	BALDUCCI DI PIU

(\*) La société MEWNIOU procède au règlement d'une rétrocession d'une partie des redevances de marque à la société FUT, une cession de la marque étant intervenue en janvier 2025.

L'équipe de direction a précisé à l'Administrateur Judiciaire que :

- la société LA COUPOLE ne verse aucune redevance de marque en raison de son historique et de son positionnement en qualité de « maison mère – établissement initial »,
- les sociétés IL DUCA et BAYMOUT ne versaient aucune redevance de marque, pour des raisons subies en raison du caractère déficitaire de leurs activités,
- la société YAKMOUT ne versait aucune redevance de marque car elle ne bénéficiait pas de l'image de la marque PEPPONE (pour rappel, la société YAKMOUT exploitait un fonds de commerce de restauration japonaise).

La répartition des comptes courants au sein du Groupe est la suivante au 31 août 2025 :

Actif	ARCAMOUT	DUCHMOUT	LA COUPOLE	LA SCALA	LEBOUMOUT	MERIMOUT	MEWNIOU	RAGAZZI	DES ABRICOTS	TOTO	YCG	AUGUSTINE
Passif												
ARCAMOUT							4 988					
DUCHMOUT							540 000					
LA COUPOLE							200 000					
LA SCALA							460 000	7 955				
LEBOUMOUT							133 000			3 315		
MERIMOUT							391 640					
MEWNIOU	4 988	540 000	200 000	460 000	133 000	391 640		107 901	760 161	545 691	86 583	40 100
RAGAZZI				7 655				107 901				
SCI DES ABRICOTS								760 161				
SCI TOTO					3 315			545 691				348 961
SCI YCG								86 583				
SCI AUGUSTINE								40 100		348 961		

Il convient de préciser que la lecture de ce tableau doit s'effectuer de manière linéaire.

A titre d'exemple, la première ligne se lit de la manière suivante : la société ARCAMOUT est redevable de la somme de 4,9 K€ auprès de MEWNIOU.

La répartition des dettes d'exploitation (fournisseurs/clients/redevances de marque) au sein du Groupe est la suivante au 31 août 2025 :

Actif Passif	ARCAMOUT	DUCHMOUT	LA COUPOLE	LA SCALA	LEBOUMOUT	MERIMOUT	MEVNIOU	RAGAZZI	DES ABRICOTS	TOTO	YCG
ARCAMOUT			26 526				141 456	5 000			837 856
DUCHMOUT			2 469				163 094				
LA COUPOLE	26 526	2 469		16 610	1 361	9 008	66 591	10 047		496	
LA SCALA			16 610				41 946	647			
LEBOUMOUT			1 361				18 139			63 388	
MERIMOUT			9 008				87 406			259 410	
MEVNIOU	141 456	163 094	66 591	41 946	18 139	87 407		79 019	1 526	25	1 717
RAGAZZI	5 000		10 047	647			79 019				
SCI DES ABRICOTS							1 526				
SCI TOTO			1 618		63 388	259 410	25				
SCI YCG	837 856						1 717				
SCI AUGUSTINE							18 063				

### PRESENTATION DE LA SOCIETE ARCAMOUT

La société ARCAMOUT exploite son fonds de commerce de restauration sis 16 Avenue Gambetta à ARCACHON (33120).

Le restaurant propose une vente de produits italien sur place, à emporter et en livraison.

La répartition de son chiffre d'affaires par activité est la suivante :

REPARTITION CA en %		
SUR-PLACE	EMPORTER	LIVRAISON
86,00%	8,00%	6,00%

La société exerce son activité au sein d'un local commercial de 460 m<sup>2</sup>, la capacité d'accueil du restaurant est de 56 couverts à l'intérieur et 72 couverts à l'extérieur.

Le ticket moyen du restaurant s'élève à hauteur de 25,62 € le midi et 28,96 € le soir. Il est précisé que le restaurant propose une formule déjeuner au prix de 18 €.

Le restaurant est ouvert sur les plages horaires suivantes :

- le midi : de 12h à 14h15,
- le soir de 19h à 23h.



La saisonnalité de l'activité est moyenne, une augmentation est néanmoins constatée au cours de la saison estivale et des vacances scolaires.

Le taux de marge théorique attendu s'élève à hauteur de 73 %.

Le restaurant est reconnu pour la qualité des pizzas et l'ambiance chaleureuse mais certains clients ont relevé des aspects perfectibles concernant le service et le rapport qualité-prix.

### 3. DIFFICULTES RENCONTREES

Antérieurement à la crise sanitaire survenue en 2020, le Groupe PEPPONE présentait un EBITDA déficitaire d'environ 200 K€ sur l'exercice 2019 en raison notamment :

- (i) de l'ouverture récente des restaurants de Bayonne, Le Bouscat et Nantes qui avaient une contribution négative en terme d'EBITDA (d'environ 300 K€) pour le Groupe et,
- (ii) d'un ratio d'achats matières de 34,3 % des restaurants qui se trouve supérieur aux moyennes sectorielles (se situant à environ 30 % sur le secteur de la restauration traditionnelle et cafétérias).

Les difficultés rencontrées par le Groupe PEPPONE ont débuté avant la crise sanitaire puisque le niveau de performances ne permettait pas, déjà, de soutenir son niveau d'endettement.

Le Groupe PEPPONE a ensuite été fortement impacté par la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture temporaire des lieux de restaurations dits « non essentiels », puis une réouverture très limitée puisque les mesures gouvernementales imposaient des jauge.

Les mesures de restriction renouvelées sur le dernier quadrimestre 2020 (jusqu'en juin 2021) ont fortement impacté le chiffre d'affaires du Groupe PEPPONE qui a chuté de 25 % en 2020 et de 12 % en 2021.

En outre, la crise sanitaire a eu pour conséquence une modification des habitudes de consommation des clients (hausse de la consommation « à la maison » et de la restauration à emporter). Le Groupe s'est alors adapté et propose désormais des plats à emporter.

Cependant, cette évolution de l'activité a entraîné des coûts de mise en place (recrutement de personnel dédié et d'équipements de livraison) avant de basculer vers un schéma plus classique de recours aux plateformes spécialisées de commandes en ligne.

L'activité « à emporter » représenterait désormais entre 10 à 30 % du chiffre d'affaires réalisé selon les unités.

Afin de pallier la chute du volume d'activité, le Groupe a été contraint de souscrire de nombreux PGE, qui représentaient au 30 novembre 2022 une dette financière additionnelle de 4,1 M€.

En raison de la baisse de chiffre d'affaires depuis la crise sanitaire, les sociétés du Groupe PEPPONE étaient dans l'incapacité de faire face au règlement de leurs charges courantes et de leurs endettements financiers.

Les comptes annuels du Groupe PEPPONE présentaient les performances suivantes sur les exercices 2022 et 2023 :

Groupe Mewniout - Compte de résultat			déc.-22	déc.-23
	FY22	FY23	Réal.	Réal.
en k€				
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 286</b>	<b>20 417</b>		
Achats consommés	(5 088)	(5 560)		
Ch. de personnel restaurants	(6 915)	(7 181)		
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>8 284</b>	<b>7 676</b>		
Ch. de personnel indirect	(1 813)	(1 718)		
Impôts et taxes	(271)	(305)		
Charges externes	(5 097)	(4 875)		
<b>EBITDA</b>	<b>1 103</b>	<b>779</b>		
Dotation aux amortissements	(1 234)	(1 218)		
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(131)</b>	<b>(440)</b>		
Résultat financier	(72)	66		
Résultat exceptionnel	284	(26)		
Impôt sur les sociétés	(51)	(65)		
<b>Résultat net</b>	<b>29</b>	<b>(465)</b>		
<b>KPIs</b>				
Var. du CA	n.d.	0,6%		
Ratio matières / CA restaurants	30,3%	29,9%		
Ratio personnel / CA restaurants	37,9%	37,2%		
Marge / CA restaurants	31,9%	32,9%		
Coûts fixes	(7 181)	(6 897)		
EBITDA (en % du CA)	5,4%	3,8%		
Groupe Mewniout - Bilan				
en k€			Réal.	Réal.
Immob. incorporelles Nettes	2 676	2 903		
Immob. corporelles Nettes	12 458	11 781		
Immob. financières nettes	11 604	11 610		
<b>Actif immobilisé</b>	<b>26 738</b>	<b>26 294</b>		
Stock net	942	754		
Créances clients nettes	400	220		
Dettes fournisseurs	(2 556)	(1 941)		
BFR d'exploitation	(1 215)	(966)		
BFR hors exploitation	(3 060)	(4 478)		
<b>Besoin en fonds de roule.</b>	<b>(4 275)</b>	<b>(5 444)</b>		
Trésorerie	619	953		
Emprunts MLT	(12 585)	(12 328)		
Emprunts PGE	(3 691)	(3 620)		
Autres dettes financières	(65)	(65)		
Comptes courants	(99)	2		
<b>DFN</b>	<b>(15 820)</b>	<b>(15 057)</b>		
<b>Actif net</b>	<b>6 642</b>	<b>5 792</b>		
Capital	6 097	6 098		
Primes d'émission	646	646		
Réerves	3 269	3 725		
Report à nouveau	(3 513)	(4 319)		
Résultat net	29	(465)		
<b>Capitaux propres</b>	<b>6 642</b>	<b>5 792</b>		
<b>Contribution à la DFN</b>				
Restaurants	(4 531)	(3 946)		
Support	(4 003)	(3 928)		
SCI	(7 262)	(7 283)		
Actionnaires	(24)	99		
<b>Total DFN</b>	<b>(15 820)</b>	<b>(15 057)</b>		

Les performances des entités opérationnelles du Groupe PEPPONE au 31 août 2024 sont représentées comme suit :

**L'EBITDA des restaurants au 31 août 2024 est retrait de -0,2m€ comparé au budget sensibilisé en raison d'une activité en retrait de -6% sur les prévisions.**

Pôle Restauration - Performance au 31 août 2024																				
en k€	Villes	CA			MCD			EBITDA			Ratio matières			Ratio personnel			% MCD			
		2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	
		8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	8m	
La Coupole	Bordeaux - Clémences	1 672	1 643	1 920	532	569	633	(32)	96	180	(32,3%)	(31,5%)	(20,2%)	(39,3%)	(37,6%)	(38,8%)	28,4%	30,9%	33,0%	
Duchmout	Pessac	1 417	1 388	1 401	514	501	508	86	154	156	(30,2%)	(28,2%)	(27,6%)	(30,6%)	(34,7%)	(36,1%)	38,3%	36,1%	35,3%	
Arcamout	Arcachon	1 386	1 192	1 314	488	366	444	72	148	202	(29,3%)	(28,2%)	(27,7%)	(35,1%)	(41,1%)	(38,8%)	35,8%	30,7%	33,7%	
Ragazzi	La Rochelle	1 237	1 228	1 218	448	465	444	47	197	161	(30,6%)	(28,1%)	(27,7%)	(33,1%)	(34,0%)	(36,8%)	36,3%	37,9%	38,5%	
Merimont	Bordeaux - Richelieu	1 057	1 031	1 074	357	379	369	(22)	87	126	(29,2%)	(26,4%)	(26,9%)	(37,0%)	(36,8%)	(37,9%)	33,0%	36,8%	36,2%	
Merimont	Mérignac	1 036	899	1 020	371	262	354	71	14	126	(28,6%)	(29,6%)	(27,3%)	(35,6%)	(41,2%)	(38,1%)	35,8%	29,2%	34,7%	
Biamont	Biarritz	867	865	901	239	238	283	(64)	48	128	(28,8%)	(26,0%)	(28,2%)	(43,6%)	(47,4%)	(40,4%)	22,6%	26,8%	31,4%	
Biamont	Bayonne	801	742	840	200	164	236	(55)	(45)	29	(32,8%)	(31,3%)	(27,7%)	(42,2%)	(46,5%)	(44,3%)	24,9%	22,1%	28,1%	
Labourou	Le Bouscat	1 304	1 304	1 330	495	493	500	88	155	184	(29,6%)	(28,3%)	(27,2%)	(32,4%)	(33,8%)	(39,2%)	38,0%	37,8%	37,0%	
Il Duca	Nantes	750	654	770	204	141	188	(4)	(42)	4	(27,1%)	(26,1%)	(26,4%)	(45,6%)	(62,3%)	(47,8%)	27,2%	21,8%	25,8%	
Yakmout	Bordeaux	107	207	458	(75)	(23)	107	(101)	(94)	14	n.d.	(38,3%)	(29,0%)	n.d.	(72,9%)	(47,0%)	n.d.	(11,1%)	23,5%	
<b>Total Restaurants</b>		<b>11 813</b>	<b>11 441</b>	<b>12 246</b>	<b>3 773</b>	<b>3 538</b>	<b>3 758</b>	<b>86</b>	<b>663</b>	<b>893</b>	<b>(99,1%)</b>	<b>(29,0%)</b>	<b>(27,6%)</b>	<b>(38,8%)</b>	<b>(40,1%)</b>	<b>(39,2%)</b>	<b>31,9%</b>	<b>30,9%</b>	<b>33,4%</b>	
Sensibilités KPMG			(80)			(337)			(337)								-	(0,3%)	-	(2,5%)
<b>Total sensibilisé</b>		<b>11 813</b>	<b>11 441</b>	<b>12 165</b>	<b>3 773</b>	<b>3 538</b>	<b>3 758</b>	<b>86</b>	<b>663</b>	<b>893</b>	<b>(99,1%)</b>	<b>(29,0%)</b>	<b>(29,9%)</b>	<b>(38,8%)</b>	<b>(40,1%)</b>	<b>(39,2%)</b>	<b>31,9%</b>	<b>30,9%</b>	<b>33,9%</b>	
<i>Variations performance sensibilisée:</i>																				
Var. 2024 vs 2023		(372)			(234)				(577)								1,7%		-2,7%	
Diff Réal Vs Budget 2024		(726)			(220)				(230)								0,0%	-0,9%	0,0%	

Plus précisément, les performances de la société ARCAMOUT sur les derniers exercices (clos au 31 décembre) sont les suivantes :

En €	2020	2021	2022	2023	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	1.262.047	1.590.636	1.734.809	1.884.519	1.613.845
PRODUITS D'EXPLOITATION	1.391.230	1.813.978	1.766.729	1.906.344	1.642.355
CHARGES D'EXPLOITATION	1.359.316	1.833.786	1.856.538	1.715.875	1.526.627
Dont charges salariales	511.702	768.185	738.406	697.048	679.045
% masse salariale	37,64%	41,89%	39,77%	40,62%	44,48%
RESULTAT D'EXPLOITATION	31.914	< 19 809 >	<89 808>	190 468	115 728
RESULTAT FINANCIER	< 3.477 >	<22.339 >	< 10.547 >	< 17 >	< 20.451 >
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	25.000	< 1.305 >	<1.211>
RESULTAT NET	28.436	< 42.148 >	< 75 355 >	189 147	94.065

L'activité de la société ARCAMOUT est bénéficiaire au cours des deux derniers exercices, puisqu'elle a enregistré un bénéfice net de 189 K€ et 94 K€ notamment en raison d'une hausse d'activité et d'une meilleure gestion des charges.

Les postes de charges les plus importants constatés en 2024 sont les suivants :

- fournitures électricité : 42 K€,
- 19 K€ consommables,
- commission Uber : 23 K€,
- prestation comptable du groupe : 42 k€,
- salaires et traitements pour 507 K€,
- redevance de marques RAGAZZI : 86 K€.

#### 4. DÉROULEMENT DES PROCÉDURES AMIABLES

Face aux difficultés rencontrées par les sociétés d'exploitation, le Groupe PEPPONE a anticipé une impasse de trésorerie pouvant conduire à une impossibilité d'assurer le paiement des charges courantes ainsi que le remboursement de l'endettement financier.

Dans ces conditions, des procédures amiables ont été ouvertes dès décembre 2022 avec pour objectif de procéder à la restructuration l'endettement financier, social et fiscal du Groupe.

Un accord a été trouvé avec les partenaires financiers du Groupe portant en synthèse sur (i) le gel des échéances de remboursement des emprunts de janvier 2023 à décembre 2024 (soit sur 24 mois) et (ii) le reprofilage de l'endettement sur une durée additionnelle de 36 mois pour les emprunts moyen long terme (MLT) et 48 mois pour les emprunts garantis par l'Etat (48 mois).

## 5. ELEMENTS DECLENCHEURS DE LA PROCEDURE

Dans le cadre de la restructuration du Groupe PEPPONE, il était envisagé la cession de différents actifs, et notamment :

- (i) les fonds de commerce représentant les principaux centres de pertes du Groupe,
- (ii) certains actifs immobiliers, dont le dépôt 32 rue Roger Touton – 33000 BORDEAUX.

Cependant, **la vente des fonds de commerce n'a pas eu lieu et celle du dépôt situé 32 rue Roger Touton – 33000 Bordeaux n'a pas abouti, alors que cette cession conditionnait la viabilité du schéma de restructuration.**

La société ARCAMOUT et plus largement les sociétés du Groupe PEPPONE se sont trouvées être dans l'incapacité d'assurer le paiement de l'intégralité des engagements pris dans le cadre du protocole en raison de tensions importantes de trésorerie.

Les dirigeants du Groupe ont donc sollicité du Tribunal l'ouverture de procédures collectives en faveur des sociétés du Groupe.

Par jugement en date du 6 mars 2025, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a fait droit à cette demande et a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société ARCAMOUT, et a désigné :

- Monsieur Christophe LATASTE en qualité de Juge-Commissaire,
- Monsieur Eric GROISILLIER en qualité de Juge-Commissaire suppléant,
- La SCP SILVESTRI-BAUJET prise en la personne de Maître Jean-Denis SILVESTRI en qualité de Mandataire Judiciaire,
- La SELARL ASCAGNE AJ SO prise en la personne de Maître Aurélien MOREL en qualité d'Administrateur Judiciaire avec mission d'assistance.

Par jugements du même jour, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a également ouvert :

- des procédures de redressement judiciaire au bénéfice des sociétés BAYMOUT et IL DUCA,
- des procédures de sauvegarde au bénéfice des sociétés : YAKMOUT / LA SCALA / MEWNIOU / LA COPOLE / MERIMOUT / RAGAZZI / DUCHMOUT / LEBOUMOUT / BALDUCCI & CO / SCI TOTO / B.E.Y. / PEIN ET COMPAGNIE / RAUX AND CO / BALDUCCI DI PIU / YCG ARC / DI BOSCO / SCI DES ABRICOTS,
- des procédures de liquidation judiciaire à l'encontre des sociétés LEGEMOUT et ECOLEMOUT.

Depuis lors, les sociétés IL DUCA, BAYMOUT, et YAKMOUT ont respectivement fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire, tout comme la société BIARMOUT qui exploitait un fonds de commerce de restauration à Biarritz.

## **PRECISIONS SUR LE CONTRAT DE FRANCHISE PORTANT SUR LA MARQUE**

---

Le contrat de master franchise portant sur la marque « Ragazzi da Peppone » peut être synthétisé comme suit :

Parties contractantes : le contrat est signé entre le franchiseur, la société FUT (propriétaire de la marque depuis janvier 2025) et le master franchisé, la société MEWNIOU.

La société FUT est une société immatriculée au Registre Spécial des Sociétés Civiles de Monaco.

Objet du contrat : il s'agit de l'octroi d'une master franchise permettant à MEWNIOU d'exploiter et de développer le réseau de franchise.

Durée : 10 ans.

Modalités de versement des redevances : la société MEWNIOU devra verser à la société FUT, chaque 15 du mois :

- **une redevance égale à 60% des sommes qu'elle aura perçue des franchisés, représentant 7% de leur chiffre d'affaires. Les sociétés franchisées sont les suivantes :**
  - DUCHMOUT,
  - RAGAZZI,
  - LA SCALA,
  - LEBOUMOUT,
  - MERIMOUT,
  - ARCAMOUT,
  - VERMOUT (non concernée par la sauvegarde,
  - EMMAMOUT (non concernée par la sauvegarde).
- **une redevance fixe de 10 K€ HT sur les 30 K€ de droit d'entrée qu'elle percevra.**

La signature d'un avenant au contrat de master franchise a été envisagée afin de prévoir une diminution des versements opérés par MEWNIOU à FUT pour un montant de 20 K€ HT par mois pendant 12 mois. Cependant, cet acte étant étranger à la gestion courante, l'autorisation de Monsieur le Juge-Commissaire a été sollicitée. Néanmoins, dans l'intervalle et sur la durée de la période d'observation, le montant des versements mensuels de la société MEWNIOU à la société FUT ont été limités à la somme de 20 K€ HT.

## **PRECISIONS SUR LA CONVENTION DE TRESORERIE**

---

Une convention de trésorerie a été conclue en date du 12 septembre 2018 entre MEWNIOU et les sociétés : MERIMOUT / LA COUPOLE / RAGAZZI / DEPOTITO / LA SCALA / VERMOUT / EMMAMOUT / DUCHMOUT / ARCAMOUT / BIARMOU et LEBOUMOUT (LEBOUMOUT a été intégrée, concomitamment à IL DUCA et BAYMOUT, à la convention par un avenant signé en date du 5 mars 2019). Les sociétés VERMOUT ET EMMAMOUT (dirigées par la société MIEA elle-même dirigée par Madame Emmanuelle VERMANDE) ont dénoncé la convention de trésorerie et ne font donc plus partie du périmètre de celle-ci.

Il y est indiqué que des fonds seront mis à disposition par la société MEWNIOU ou par les filiales :

- par un nivellation des comptes bancaires de la société MEWNIOU ou vers un compte bancaire centralisateur ouvert par la société MEWNIOU,
- et/ou sous forme d'avances en euros pour une durée comprise entre 30 et 300 jours.

Enfin, un taux d'intérêt de 0,5 % doit être appliqué en cas d'excédents de trésorerie.

## SITUATION LOCATIVE

---

### SIEGE SOCIAL

<b>ADRESSE</b>	16 AVENUE GAMBETTA 33120 ARCACHON
<b>BAILLEUR/ADRESSE</b>	SCI YCG ARC 32 rue Roger Touton 33000 Bordeaux
<b>ACTIVITE AUTORISEE</b>	Activité de restauration
<b>DATE DE SIGNATURE DU BAIL</b>	01/03/2017
<b>DUREE DU BAIL</b>	9 ans, à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2017 soit jusqu'au 28 février 2026
<b>SUPERFICIE ET CONSTITUTION DES LOCAUX</b>	Un corps d'immeuble consistant en un immeuble élevé sur cave d'environ 120 m <sup>2</sup> environ comprenant : Au rez-de-chaussée : une surface commerciale de 145 m <sup>2</sup> et une cour, Au premier étage : un bureau réserve de 27 m <sup>2</sup> et deux appartements l'un de 85 m <sup>2</sup> , l'autre de 55 m <sup>2</sup>
<b>MONTANT MENSUEL DU LOYER</b>	10.550 € HT et HC
<b>PERIODICITE DU LOYER – MODALITE DE PAIEMENT</b>	Mensuel – A terme à échoir
<b>DEPOT DE GARANTIE</b>	2 mois de loyer
<b>PROCEDURE EN COURS</b>	Néant

### PROCEDURES EN COURS : NEANT

---

## SITUATION SOCIALE

### LISTE DES SALARIES

#### SALARIES EN CDI (12)

EMPLOI OCCUPE	DATE D'ENTREE	HEURES / MOIS	SALAIRE BRUT (€)
Suppléant second de cuisine	01/10/2022	169	3 070,00 €
Responsable de salle adjointe	01/11/2023	169	2 620,00 €
Responsable de salle adjointe	28/11/2021	169	2 620,00 €
Serveur	17/11/2024	182	2 303,08 €
Second de cuisine	12/06/2022	182	3 076,00 €
Apprenti	09/09/2024	151,67	491,41 €
Responsable de salle	15/03/2021	FORFAIT JOUR	3 350,00 €
Directeur	14/05/2022	FORFAIT JOUR	4 680,00 €
Plongeur	01/09/2024	182	2 435,90 €
Cuisinier	04/04/2022	169	2 935,00 €
Serveur	01/09/2025	182	2.692 €
Chef de cuisine	28/05/2021	FORFAIT JOUR	3.866 €
Cuisinier	01/10/2025	195	3.205 €
Apprenti cuisinier	01/09/2025	35	485 €

#### SALARIES EN CDD : Néant

L'entreprise recourt-elle à des salariés intérimaires, pigistes ou vacataires ? **NON**

### INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

NOM ET FONCTION	
REPRESENTANT DES SALARIES	MOLLET BENJAMIN
MEMBRE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE	PV DE CARENCE EN DATE DU 03/06/2024

### ORGANISATION DU TRAVAIL

CONVENTION COLLECTIVE	ACCORD PROFESSIONNEL OU INTERPROFESSIONNEL	ACCORD D'ENTREPRISE
IDCC 1979 Hôtels, cafés et restaurants	NEANT	NEANT

## SITUATION ACTIVE - PASSIVE

### 1. SITUATION ACTIVE

Actif grevé d'une sûreté	Au 31/12/2023 (COMPTES ANNUELS)	Au 31/12/2024 (COMPTES ANNUELS)
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
• Fonds de commerce <b>(1)</b>	350.000 €	350.000 €
• Concessions, brevets et droits similaires	10.250 €	7.250 €
<b>Immobilisations corporelles</b>		
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	5.901 €	15.216 €
• Autres immobilisations corporelles	58.551 €	43.486 €
<b>Immobilisations financières</b>		
• Autres immobilisations financières <b>(2)</b>	17.100 €	17.100 €
<b>Sous-TOTAL</b>	<b>441.802 €</b>	<b>433.052 €</b>
<b>Stock</b>	32.230 €	26.563 €
<b>Clients</b>		
• Clients et comptes rattachés	888.750 €	888.750 €
<b>Autres</b>		
• Autres créances	6.824 €	8.769 €
<b>Disponibilités</b>		
• Disponibilités	49.000 €	32.469 €
<b>Sous-TOTAL</b>	<b>976.803 €</b>	<b>956.552 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1.418.605 €</b>	<b>1.389.603 €</b>

(1) Le fonds de commerce est exclusivement valorisé à la lumière du droit au bail.

(2) Les immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie versé dans le cadre du contrat de bail commercial.

## 2. ACTIF ET PASSIF COURANT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Selon les informations en la possession de l'Administrateur Judiciaire, la situation active-passive de la société est la suivante au 7 novembre 2025 :

ACTIF		PASSIF	
CLIENTS	MEMOIRE	FOURNISSEURS	MEMOIRE
DISPONIBILITES	8.790,23 €	SOCIAL / FISCAL	MEMOIRE
TOTAL	8.790,23 €	TOTAL	MEMOIRE

Au titre de la période d'observation, l'actif disponible ou disponible à court terme excède le passif exigible.

## 3. ETAT DU PASSIF AU SEIN DE LA DEMANDE D'OUVERTURE DE LA PROCEDURE

La demande d'ouverture de la procédure de sauvegarde fait état du passif suivant :

	Echu et exigible	A échoir
Emprunts		906.735 €
Personnel		113.250 €
Organismes sociaux		4.991 €
Tva		1.143 €
Dettes fournisseurs		250.754 €
Autres dettes		1.299 €
Total du passif (échu et à échoir)		1.278.175 €
<b>Total</b>	<b>2.556.347 €</b>	

L'état du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire au 7 novembre 2025 s'élève à hauteur de 2.283.971,29 € et se présente comme suit :

Privilége	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif	Total avec Non définitif
Superprivilégié			0,00		0,00
Privilégié	581 880,37	289 896,54	871 776,91	117 217,33	988 994,24
Chirographaire	75 768,07	34 694,66	110 462,73	1 184 514,32	1 294 977,05
	<b>657 648,44</b>	<b>324 591,20</b>	<b>982 239,64</b>	<b>1 301 731,65</b>	<b>2 283 971,29</b>

En se basant sur le passif comptable et le passif déclaré dans le cadre de la procédure, l'expert-comptable de la société a pu attester, conformément aux dispositions de l'article L. 626-10 alinéa 2 du code de commerce, d'une correspondance de ce dernier pour un montant global de 1.312.681,58 €.

## DETAIL DES SURETES

 A caractère L642-12-Alinéa 4

ACTIF CONCERNÉ	NATURE DE LA SURETE	BENEFICIAIRE DE LA SURETE	MONTANT DE LA CREANCE A LA DATE D'INSCRIPTION	DATE D'INSCRIPTION
Fonds de commerce	Nantissement	CEPAPC Parvis Corto Maltese 33000 Bordeaux	1.200.000 €	09/05/2017
Fonds de commerce	Nantissement	CEPAPC Parvis Corto Maltese 33000 Bordeaux	720.000 €	12/07/2017

## SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Par courrier en date du 11 mars 2025, l'Administrateur Judiciaire a interrogé la DREAL sur la situation de la société ARCAMOUT en termes de normes environnementales et d'installations classées.

En parallèle, des recherches complémentaires ont été réalisées par l'Administrateur Judiciaire sur le site GEORISQUES, lesquelles ont permis de relever l'existence des risques naturels suivants :

- Séisme : risque faible sur le lieu d'exploitation et sur la commune,
- Inondation : risque inconnu sur le site et existant sur la commune,
- Risques côtiers : pas de risque connu sur site et existant sur la commune,
- Remontée de nappe : risque existant sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Mouvements de terrain : risque inconnu sur le lieu d'exploitation et existant sur la commune,
- Retrait gonflement des argiles : risque modéré sur la commune et modéré sur le site,
- Radon : risque modéré,
- Feu de forêt : risque existant sur le site mais existant sur la commune.

S'agissant des risques technologiques :

- La commune relève des installations industrielles classées (ICPE), il est précisé que le site n'est pas concerné,
- La commune et le site d'exploitation sont concernés par la pollution des sols.

## DÉROULEMENT DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION

---

### **1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

Créée en 2017 afin d'étendre l'activité du Groupe au bassin d'Arcachon, la société ARCAMOUT exploite son fonds de commerce de restauration sis 16 Avenue Gambetta à ARCACHON (33120).

Le restaurant propose une vente de produits italiens sur place, à emporter et en livraison.

La société exerce son activité au sein d'un local commercial de 460 m<sup>2</sup>, la capacité d'accueil du restaurant est de 56 couverts à l'intérieur et 72 couverts à l'extérieur.

Le ticket moyen du restaurant s'élève à hauteur de 25,62 € le midi et 28,96 € le soir.

Il est précisé que le restaurant propose une formule déjeuner au prix de 18 €.

### **2. EVOLUTION DE L'EXPLOITATION**

Les performances de la société ARCAMOUT au cours de la période d'observation sont les suivantes :

En €	Du 01/01/2025 Au 28/02/2025 (2 mois)	Du 01/03/2025 Au 31/08/2025 (6 mois)	TOTAL (8 mois)
Chiffre d'affaires	182.941	886.146	1.069.087
<b>Marge brute globale</b>	<b>136.658</b>	<b>645.015</b>	781.673
Taux de marge	74,70 %	73 %	73,85 %
AACA	36.778	172.359	209.137
Valeur ajoutée	99.879	472.656	572.535
Subventions d'exploitation	24.184	0	24.184
Impôts et taxes	1.134	9.010	10.144
Charges de personnel	83.939	338.799	422.738
EBE	39.991	124.846	164.837
Reprise sur charge	1.000	6.500	7.500
Autres produits	-	72	72
DAP	3.400	10.200	13.600
Autres charges	13.288	62.896	76.184
Résultat d'exploitation	<b>24.302</b>	<b>59.322</b>	<b>83.624</b>
RCAI	24.275	59.320	83.595
<b>Résultat net</b>	<b>24.275</b>	<b>59.320</b>	<b>83.595</b>

Le chiffre d'affaires enregistré sur les 8 premiers mois de l'année (1 M€) apparaît en adéquation avec les prévisions qui avaient été établies à l'ouverture de la procédure.

Les charges d'exploitation suivent la tendance de hausse d'activité enregistrée entre mars et août 2025 sans être toutefois excédentaire. Les charges de personnel ont quant à elles sensiblement augmenté sur la période pour permettre au restaurant de maintenir la qualité de son service face à la hausse de la clientèle anticipée sur la période estivale.

La rationalisation des charges a permis à l'entreprise de garder une exploitation bénéficiaire (83 K€) témoignant du retour à la rentabilité pérenne depuis 2023.

### **3. EVOLUTION DE LA TRESORERIE**

L'évolution de la trésorerie au cours de la période d'observation est la suivante :

<i>En €</i>	<b>25 mars</b>	<b>30 avril</b>	<b>30 mai</b>	<b>25 juin</b>	<b>30 juillet</b>	<b>22 août</b>	<b>31 octobre</b>	<b>7 novembre</b>
Solde selon fiche de trésorerie	10.075	45.289	7.881	865	2.136	51.012	12.930	8.790



La trésorerie de la société ARCAMOUT a augmenté sensiblement au cours du mois d'avril en lien avec l'effet levier du gel des dettes au passif de la procédure. Elle s'est ensuite progressivement consommée jusqu'en juin avant d'atteindre son pic en août en lien avec la saisonnalité favorable sur cette période.

Au cours de la période d'observation, la société ARCAMOUT a procédé aux règlements suivants :

Période concernée	Société	Montant (en €) - TTC
<b>Redevances de marque</b>		
Avril	MEWNIOU	10.631
Mai	MEWNIOU	11.505
Juin	MEWNIOU	10.314
Juillet	MEWNIOU	17.361
Août	MEWNIOU	17.360
Septembre	MEWNIOU	22.735
Octobre	MEWNIOU	10.083
Novembre	MEWNIOU	9.802
<b>Total</b>	-	<b>109.791</b>

### **4. ELEMENTS HORS EXPLOITATION**

Néant.

##### **5. CONSTAT DE LA SITUATION**

Les sociétés opérationnelles du Groupe PEPPONE ont rencontré des difficultés en amont de la crise sanitaire en raison notamment de l'ouverture de restaurants déficitaires (à BAYONNE, NANTES, et BIARRITZ) mais aussi par une mauvaise gestion du ratio des achats de matières premières.

La crise sanitaire a ensuite gravement impacté les restaurants en raison des confinements successifs, le Groupe ayant été contraint de souscrire de nombreux PGE.

En raison de la diminution du chiffre d'affaires des sociétés d'exploitation, les sociétés du Groupe PEPPONE étaient dans l'incapacité de faire face au règlement de leurs charges courantes et de leurs endettements financiers.

Dans ces conditions, les dirigeants ont sollicité l'ouverture de procédures de sauvegarde pour les sociétés « viables » et les sociétés déficitaires sans perspectives de retournement ont bénéficié de procédures de liquidation.

Dès l'ouverture de la procédure, les dirigeants ont fait connaître leur intention de présenter des plans d'apurement du passif pour l'ensemble des sociétés.

Une telle issue supposait le retournement des restaurants, notamment grâce à une évolution du chiffre d'affaires mais aussi par une rationalisation des charges.

Au cours de la période d'observation, la société ARCAMOUT a su démontrer sa capacité à générer une activité rentable, sécurisant la présentation d'un plan d'apurement de son passif.

Dans ces conditions, un plan de sauvegarde a pu être établi et est présenté ci-après.

## **PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE**

## PREVISION D'ACTIVITE

---

### 1. EVOLUTION ENVISAGEE DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPLOITATION

Les prévisions établies par le cabinet d'expertise comptable de la société présentent une évolution du chiffre d'affaires de la société ARCAMOUT comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Chiffre d'affaires	1 616 000 €	1 632 160 €	1 648 482 €	1 664 966 €	1 681 616 €	1 698 432 €	1 715 417 €	1 732 571 €	1 749 896 €	1 767 395 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 616 000 €</b>	<b>1 632 160 €</b>	<b>1 648 482 €</b>	<b>1 664 966 €</b>	<b>1 681 616 €</b>	<b>1 698 432 €</b>	<b>1 715 417 €</b>	<b>1 732 571 €</b>	<b>1 749 896 €</b>	<b>1 767 395 €</b>
<i>Evolution (%)</i>	-	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

Il est budgété une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 1 % par an.

### 2. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES VARIABLES

Les charges variables évoluerait comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Chiffre d'affaires	1 616 000 €	1 632 160 €	1 648 482 €	1 664 966 €	1 681 616 €	1 698 432 €	1 715 417 €	1 732 571 €	1 749 896 €	1 767 395 €
Achat de matières et sous-traitance	457 910 €	462 489 €	450 431 €	438 086 €	442 467 €	446 891 €	451 360 €	455 874 €	460 433 €	465 037 €
<i>Taux de marge sur achats matières et sous traitance</i>	72%	72%	73%	74%	74%	74%	74%	74%	74%	74%
<i>Evolution du taux de marge</i>	-	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Le taux de marge budgété est de 74%, étant précisé que le taux de marge constaté au cours de la période d'observation est de 73%.

### 3. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES FIXES

En €	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Autres achats et charges externes	298 387	301 370	304 384	307 428	310 502	313 607	316 743	319 911	323 110	326 341
Impôts et taxes	13 083	13 213	13 346	13 479	13 614	13 750	13 888	14 026	14 167	14 308
Charges de personnel	621 448	627 663	633 940	640 279	646 682	653 149	659 680	666 277	672 940	679 669
<b>Total</b>	<b>932 918</b>	<b>942 246</b>	<b>951 670</b>	<b>961 186</b>	<b>957 184</b>	<b>980 506</b>	<b>990 311</b>	<b>1 000 214</b>	<b>996 050</b>	<b>1 020 318</b>
<i>Evolution (%)</i>	-	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

#### Niveau et perspectives d'emploi

Aucune embauche n'est envisagée à ce jour.

#### Arrêt/adjonction ou cession d'une activité

Aucun arrêt/adjonction ou cession d'activité n'est anticipé.

### 4. ETAT DU MARCHE ACTUEL ET EVOLUTION POSSIBLE

#### ➤ Evolutions du marché de la restauration en France :

Plusieurs évolutions des habitudes de consommation ont découlé du Covid 19, avec notamment :

- (i) la montée en puissance de la restauration rapide (dont le chiffre d'affaires a franchi les 20 milliards d'euros en 2023),
- (ii) le recours à la livraison, click and collect, commande en ligne,
- (iii) l'essor des formats hybrides : modèles « fast-good » (rapide mais de qualité), bistrots multi-services.

## 5. RESULTATS PREVISIONNELS

La société, accompagnée de son expert-comptable, le cabinet ACSE, a établi des prévisions d'exploitation sur une durée de 10 ans.

Le compte de résultat prévisionnel de la société ARCAMOUT sur les 10 prochains exercices se présente comme suit :

SIG combiné Restaurant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Production vendue	1 616 000 €	1 632 160 €	1 648 482 €	1 664 966 €	1 681 616 €	1 698 432 €	1 715 417 €	1 732 571 €	1 749 896 €	1 767 395 €
Production stockée	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Production immobilisée	19 392 €	19 586 €	19 782 €	19 980 €	20 179 €	20 381 €	20 585 €	20 791 €	20 999 €	21 209 €
Cie de matières et sous-traitance	- 457 910 €	- 462 489 €	- 450 431 €	- 438 086 €	- 442 467 €	- 446 891 €	- 451 360 €	- 455 874 €	- 460 433 €	- 465 037 €
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>1 635 392 €</b>	<b>1 651 746 €</b>	<b>1 668 263 €</b>	<b>1 684 946 €</b>	<b>1 701 795 €</b>	<b>1 718 813 €</b>	<b>1 736 002 €</b>	<b>1 753 362 €</b>	<b>1 770 895 €</b>	<b>1 788 604 €</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>1 177 482 €</b>	<b>1 189 257 €</b>	<b>1 217 832 €</b>	<b>1 246 860 €</b>	<b>1 259 329 €</b>	<b>1 271 922 €</b>	<b>1 284 641 €</b>	<b>1 297 488 €</b>	<b>1 310 462 €</b>	<b>1 323 567 €</b>
Autres achats et charges externes	- 298 387 €	- 301 370 €	- 304 384 €	- 307 428 €	- 310 502 €	- 313 607 €	- 316 743 €	- 319 911 €	- 323 110 €	- 326 341 €
VALEUR AJOUTEE	879 096 €	887 887 €	913 448 €	939 432 €	948 826 €	958 315 €	967 898 €	977 577 €	987 353 €	997 226 €
Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Impôts, taxes et verst assimilés	- 13 083 €	- 13 214 €	- 13 346 €	- 13 480 €	- 13 614 €	- 13 751 €	- 13 888 €	- 14 027 €	- 14 167 €	- 14 309 €
Charges de personnel	- 621 449 €	- 627 663 €	- 633 940 €	- 640 279 €	- 646 682 €	- 653 149 €	- 659 681 €	- 666 277 €	- 672 940 €	- 679 670 €
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>244 564 €</b>	<b>247 009 €</b>	<b>266 162 €</b>	<b>285 673 €</b>	<b>288 530 €</b>	<b>291 415 €</b>	<b>294 329 €</b>	<b>297 273 €</b>	<b>300 245 €</b>	<b>303 248 €</b>
Reprises s/ charges et Transferts	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dot. amortissements et provisions	- 32 708 €	- 33 035 €	- 33 365 €	- 33 699 €	- 34 036 €	- 34 376 €	- 34 720 €	- 35 067 €	- 35 418 €	- 35 772 €
Autres charges	- 114 477 €	- 115 622 €	- 116 778 €	- 117 946 €	- 119 126 €	- 120 317 €	- 121 520 €	- 122 735 €	- 123 963 €	- 125 202 €
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>97 378 €</b>	<b>98 352 €</b>	<b>116 018 €</b>	<b>134 028 €</b>	<b>135 368 €</b>	<b>136 722 €</b>	<b>138 089 €</b>	<b>139 470 €</b>	<b>140 865 €</b>	<b>142 273 €</b>
Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges financières	- 8 177 €	- 8 259 €	- 8 341 €	- 8 425 €	- 8 509 €	- 8 594 €	- 8 680 €	- 8 767 €	- 8 854 €	- 8 943 €
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>89 201 €</b>	<b>90 093 €</b>	<b>107 677 €</b>	<b>125 603 €</b>	<b>126 859 €</b>	<b>128 128 €</b>	<b>129 409 €</b>	<b>130 703 €</b>	<b>132 010 €</b>	<b>133 330 €</b>
<b>CAF</b>	<b>130 086 €</b>	<b>131 387 €</b>	<b>149 384 €</b>	<b>167 727 €</b>	<b>169 404 €</b>	<b>171 098 €</b>	<b>172 809 €</b>	<b>174 537 €</b>	<b>176 283 €</b>	<b>178 045 €</b>

## 6. DELAIS DE RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la société ARCAMOUT étaient positif à hauteur de 41 K€.

## MOYENS DE FINANCEMENT

---

### 1. GENERES PAR L'EXPLOITATION

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
CAF	130 086 €	131 387 €	149 384 €	167 727 €	169 404 €	171 098 €	172 809 €	174 537 €	176 283 €	178 045 €
IS	728 €	22 523 €	26 919 €	31 401 €	31 715 €	32 032 €	32 352 €	32 676 €	33 003 €	33 333 €
<b>Total</b>	<b>129 358 €</b>	<b>163 864 €</b>	<b>177 464 €</b>	<b>191 326 €</b>	<b>192 689 €</b>	<b>177 066 €</b>	<b>166 732 €</b>	<b>168 136 €</b>	<b>169 555 €</b>	<b>170 988 €</b>
<i>Evolution (%)</i>	-	27%	8%	8%	1%	-8%	-6%	1%	1%	1%

### 2. HORS EXPLOITATION

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Remboursement YCG (*)	- €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	34 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>34 000 €</b>	<b>23 000 €</b>	<b>23 000 €</b>	<b>23 000 €</b>	<b>23 000 €</b>

(\*) La société YCG ARC est débitrice envers la société ARCAMOUT d'une dette de 888.750 € et remboursée sur 13 ans à hauteur de 50 %.

### 3. RECAPITULATIF DES MOYENS DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
CAF	130 086 €	131 387 €	149 384 €	167 727 €	169 404 €	171 098 €	172 809 €	174 537 €	176 283 €	178 045 €
Remboursement YCG	- €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	34 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €
IS	728 €	22 523 €	26 919 €	31 401 €	31 715 €	32 032 €	32 352 €	32 676 €	33 003 €	33 333 €
<b>Total</b>	<b>129 358 €</b>	<b>158 864 €</b>	<b>172 464 €</b>	<b>186 326 €</b>	<b>187 689 €</b>	<b>173 066 €</b>	<b>163 457 €</b>	<b>164 861 €</b>	<b>166 280 €</b>	<b>167 713 €</b>

## MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF

Conformément aux dispositions de l'article L. 626-10 alinéa 2 du Code de commerce, le passif retenu dans le cadre d'un plan peut être celui attesté par l'expert-comptable de la société à hauteur de 1.312.681,58 €, créances intragroupes incluses (1.096.316,51 € hors créances intragroupes).

Cependant, par mesure de prudence, les modélisations développées ci-après prennent en compte le passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire en date du 7 novembre 2025 qui s'élève à 2.283.971,29 € (dont 1.098.379 € de dettes intragroupe).

### 1. CREANCES < 500 EUROS

Le détail des créances de moins de 500 € est le suivant :

Créancier	Montant
CHOMETTE	142,20 €
NORM'CUISINES	241,74 €
ORANGE CONTENTIEUX	18,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>402,42 €</b>

Conformément aux dispositions des articles L. 626-20 et R. 626-34 du Code de commerce, les créances de moins de 500 € seront réglées à l'adoption du plan.

### 2. AUTRES CREANCES : 1.185.192,58 EUROS (\*)

Le détail du passif réglé selon les délais du plan est synthétisé comme suit :

Total passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire	2.283.971,29 €
- Créances intragroupes au titre d'une substitution des créances intragroupes	1.098.379 €
- Créances inférieures à 500 € (réglées à l'adoption du plan)	402,42 €
<b>= Total des créances à régler dans le cadre du plan</b>	<b>1.185.192,58 €</b>

Dans le cadre du plan de sauvegarde envisagé, les créances à échoir seront soumises à l'échéancier du plan, de sorte que la base de calcul des dividendes du créancier concerné sera le total des créances échues et du capital restant dû (à échoir) au jour du jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde.

Sur la base du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire, la société souhaite proposer un plan de sauvegarde prévoyant un remboursement intégral du passif (à hauteur de 1 185 192,58 €) sur 10 ans.

Échéances de remboursement	%	Montant du versement	CAF initiale N-1	CAF N-1 après remboursement YCG	% de l'échéance par rapport à la CAF
1ère échéance : janvier 2027	9%	106 667,33 €	130 086,18 €	129 358,21 €	82%
2ème échéance : janvier 2028	10%	118 519,26 €	131 387,04 €	158 863,69 €	75%
3ème échéance : janvier 2029	10%	118 519,26 €	149 383,54 €	172 464,30 €	69%
4ème échéance : janvier 2030	10%	118 519,26 €	167 726,84 €	186 326,04 €	64%
5ème échéance : janvier 2031	10%	118 519,26 €	169 404,11 €	187 689,30 €	63%
6ème échéance : janvier 2032	10%	118 519,26 €	171 098,15 €	173 066,20 €	68%
7ème échéance : janvier 2033	10%	118 519,26 €	172 809,13 €	163 456,86 €	73%
8ème échéance : janvier 2034	10%	118 519,26 €	174 537,22 €	164 861,43 €	72%
9ème échéance : janvier 2035	10%	118 519,26 €	176 282,60 €	166 280,04 €	71%
10ème échéance : janvier 2036	11%	130 371,18 €	178 045,42 €	167 712,84 €	78%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 185 192,58 €</b>	<b>1 620 760,24 €</b>	<b>1 670 078,92 €</b>	<b>71%</b>

Il est rappelé que conformément à l'article L. 626-12 du Code de commerce, la durée du plan ne peut excéder 10 ans et doit être fixée par le Tribunal de la procédure.

Conformément à l'article L.626-18 alinéa 4 du Code de Commerce, les échéances seront payables à la date d'anniversaire du plan.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.626-5 du Code de Commerce :

*« Les propositions pour le règlement des dettes peuvent porter sur des délais, remises et conversions en titres donnant ou pouvant donner accès au capital. Elles sont, au fur et à mesure de leur élaboration et sous surveillance du juge-commissaire, communiquées par l'administrateur au mandataire judiciaire, aux contrôleurs ainsi qu'au comité social et économique.*

*Lorsque la proposition porte sur des délais et remises, le mandataire judiciaire recueille, individuellement ou collectivement, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. En cas de consultation par écrit, le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut acceptation. Ces dispositions sont applicables aux institutions visées à l'article L. 143-11-4 du code du travail pour les sommes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 622-24, même si leurs créances ne sont pas encore déclarées. Elles le sont également aux créanciers mentionnés au premier alinéa de l'article L. 626-6 lorsque la proposition qui leur est soumise porte exclusivement sur des délais de paiement.*

*Lorsque la proposition porte sur une conversion en titres donnant ou pouvant donner accès au capital, le mandataire judiciaire recueille, individuellement et par écrit, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. Le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut refus.*

*Le mandataire judiciaire n'est pas tenu de consulter les créanciers pour lesquels le projet de plan ne modifie pas les modalités de paiement ou prévoit un paiement intégral en numéraire dès l'arrêté du plan ou dès l'admission de leurs créances ».*

**Dès lors, les créanciers qui n'auraient pas fait connaître leurs réponses dans un délai de 30 jours seront réputés avoir accepté le plan proposé.**

### **3. CREANCES INTRAGROUPE**

Les dettes intragroupes déclarées entre les mains du Mandataire Judiciaire s'élèvent à 1.098.379 €.

Elles seront subordonnées à la parfaite exécution du plan, soit au règlement de l'intégralité des dettes hors groupe.

## ENGAGEMENTS/GARANTIES

---

### **1. VIREMENTS MENSUEL**

La société s'engage à provisionner entre les mains du commissaire à l'exécution du plan, 1/12ème du montant de l'échéance par virement mensuel automatique qui devra être mis en place dans un délai de trois semaines suivant l'adoption du plan.

### **2. INALIENABILITE DU FONDS/DES TITRES**

Inaliénabilité du fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan.

### **3. FOURNITURE SEMESTRIELLE DE LA COMPTABILITE**

La société s'engage à fournir semestriellement une situation intermédiaire et ses comptes annuels au plus tard 6 mois après la clôture.

### **4. AUTRES**

La société ARCAMOUT s'engage à opérer des remontées de dividendes à sa holding MEWNIOUUT représentant 60 % de sa capacité d'autofinancement disponible après remboursement de ses échéances de plans.

Exercice	CAF disponible	CAF distribuable	% de détention MEWNIOUUT	Distribution dividendes MEWNIOUUT	CAF restante	% d'utilisation totale de la CAF
2027	22 690,88 €	13 614,53 €	100%	13 614,53 €	9 076,35 €	93%
2028	40 344,43 €	24 206,66 €	100%	24 206,66 €	16 137,77 €	90%
2029	53 945,05 €	32 367,03 €	100%	32 367,03 €	21 578,02 €	87%
2030	67 806,79 €	40 684,07 €	100%	40 684,07 €	27 122,71 €	85%
2031	69 170,05 €	41 502,03 €	100%	41 502,03 €	27 668,02 €	85%
2032	54 546,94 €	32 728,16 €	100%	32 728,16 €	21 818,78 €	87%
2033	44 937,60 €	26 962,56 €	100%	26 962,56 €	17 975,04 €	89%
2034	46 342,17 €	27 805,30 €	100%	27 805,30 €	18 536,87 €	89%
2035	47 760,78 €	28 656,47 €	100%	28 656,47 €	19 104,31 €	89%
2036	37 341,66 €	22 404,99 €	100%	22 404,99 €	14 936,66 €	91%
<b>TOTAL</b>	<b>484 886,34 €</b>	<b>290 931,81 €</b>	<b>100%</b>	<b>290 931,81 €</b>	<b>193 954,54 €</b>	<b>89%</b>

Le règlement de l'annuité du plan ainsi que les remontées des dividendes consommeraient au plus haut 88 % de la capacité d'autofinancement laissant une marge de sécurité à la structure afin de faire face à d'éventuels aléas et charges exceptionnelles.

<p>Signature du dirigeant de la société ARCAMOUT, Monsieur Adrien SANCHEZ</p>	<p>Signé par :</p>  <p>Adrien SANCHEZ BALDACCI D84AED5B728C4CC...</p>
---	--

# OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

La période d'observation aura permis à la société ARCAMOUT de sécuriser la poursuite de son activité et de confirmer le caractère rentable de cette dernière (84 K€ de résultat net).

L'enjeu, pour le dirigeant, sera de poursuivre les efforts fournis en termes de gestion globale de l'activité pour maintenir durablement cette profitabilité.

A la lumière de ces éléments, la société apparaît en mesure de générer une capacité d'autofinancement suffisante pour :

- présenter et soutenir durablement le plan de sauvegarde présenté,
- permettre le règlement de ses charges fixes,
- assurer des distributions de dividendes vers sa *holding* MEWNIOU afin de lui permettre le financement de son plan de sauvegarde.

**De fait, l'Administrateur Judiciaire se prononce en faveur de l'arrêté du plan de sauvegarde présenté par la société ARCAMOUT qui permet d'assurer :**

- la continuité de son activité et subséquemment celle de sa *holding*,
- le désintéressement de l'intégralité des créanciers.

\*-\*-\*-\*-\*

Si votre Tribunal estime opportun d'arrêter le plan de sauvegarde en faveur de la société ARCAMOUT, il conviendra donc :

- de fixer sa durée ;
- de prendre acte des engagements de la société ;
- de prévoir le versement de la première anuité en janvier 2027 ;
- de désigner Monsieur Adrien SANCHEZ comme tenu d'exécuter le plan ;
- de prononcer l'inaliénabilité du fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan ;
- de désigner le commissaire à l'exécution du plan.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président et Juges, en l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

**Aurélien MOREL**

Signé par :

**Aurélien MOREL**

20A3BEF19A3B432...

**Signature du dirigeant de la société ARCAMOUT,  
Monsieur Adrien SANCHEZ**

Signé par :  
*Adrien SANCHEZ BALDUCCI*  
D84AED5B728C4CC...